

RESUME DES MOMENTS FORTS DE LA REVOLUTION FRANCAISE

La Révolution se déroule de 1789 à 1799.

Elle débute par l'ouverture des Etats généraux en mai 1789 et se termine le 9 novembre 1799 avec la fin du Directoire et l'instauration du Consulat par le général Napoléon Bonaparte, en marche vers sa dictature.

Louis XVI, petit-fils de Louis XV voulant réduire les pouvoirs du Parlement : ce dernier se révolte. En mai juin 1789, devant une telle situation, Louis XVI propose la réunion des Etats Généraux le 1 mai 1789.

Noblesse: 300 000 personnes

Clergé: 150 000 personnes

Paysans: 25 millions de personnes

I Quelle est la situation de la France à la veille de la Révolution Française?

A. Situation sociale

Noblesse

→ Elle détient le pouvoir politique.

- Elle veut garder ses privilèges.

- Elle refuse de travailler (le travail est dégradant, c'est déroger à son statut).

→ Elle vit des réserves tirées de ses terres, de ses rentes.

- Certains cependant investissent dans l'industrie et l'agriculture

La Bourgeoisie

→ Elle dirige la vie économique. Mais elle est exclue de la vie politique.

- Elle s'est enrichie par le commerce (ex : manufacture) + colonies et esclavage.

- Elle est exclue également de l'armée du haut clergé et de la haute magistrature

Le Tiers-Etat dont le plus grand nombre sont représentés par les Paysans

- Ils restent dominés (à part quelques-uns qui se sont enrichis.). Ils sont les seuls à payer les impôts. Ils travaillent pour les deux autres ordres.

B. La situation économique

Dépenses en 1788 supérieures recettes = déficit budgétaire en 1788 = 117 millions de livres (plus d'un milliard d'euro) => la France est endettée .Economie du pays est en crise:

- crise financière (caisses état vide)

- crise agricole : due aux mauvaises récoltes et aux intempéries = disettes.

- crise sociale : misère du peuple ; chômage, grand nombre de mendiants.

- crise morale et politique (remise en cause de la monarchie absolue).

II Comment les sujets peuvent-ils s'exprimer ?

A. La réunion des Etats Généraux

Les Etats Généraux convoqués pour le 1 mai 1789 : cela n'a pas été fait depuis 1614.

Clergé 291 députés pour 150 000 personnes + Noblesse 240 députés pour 300 000 personnes = 2 ordres privilégiés = 531 députés et Tiers Etat = 598 députés pour 25 millions de personnes.

B. Le cahier de doléances (plainte)

Les sujets écrivent leurs souhaits et leurs plaintes = cahiers de doléances pour le roi

A noter :

La monarchie n'est pas contestée mais c'est l'absolutisme qui est critiqué (privilèges et impôts)

III Les principaux événements de l'année 1789.

5 mai 1789: réunion des Etats Généraux :

Elle a lieu à Versailles. Députés du Tiers Etat humiliés et déçus car pas de proposition de réformes que les peuples réclament dans les cahiers de doléances.

Aussi, **le 17 Juin**, ils se constituent en Assemblée Nationale.

Le 20 juin, Rassemblement dans la salle de Jeu de Paume et jurent de ne pas se séparer avant qu'une constitution ne soit donnée au royaume. Le bas clergé les rejoint.

Le **9 juillet**, ils forment l'Assemblée nationale Constituante

14 juillet : La prise de la Bastille par le peuple parisien = symbole **fin** de la toute-puissance du roi et de sa justice arbitraire.

En province, **la Grande Peur** s'étend (**20 juillet au 6Août**). Rumeurs : des brigands, payés par des nobles, ravagent tout sur leur passage.

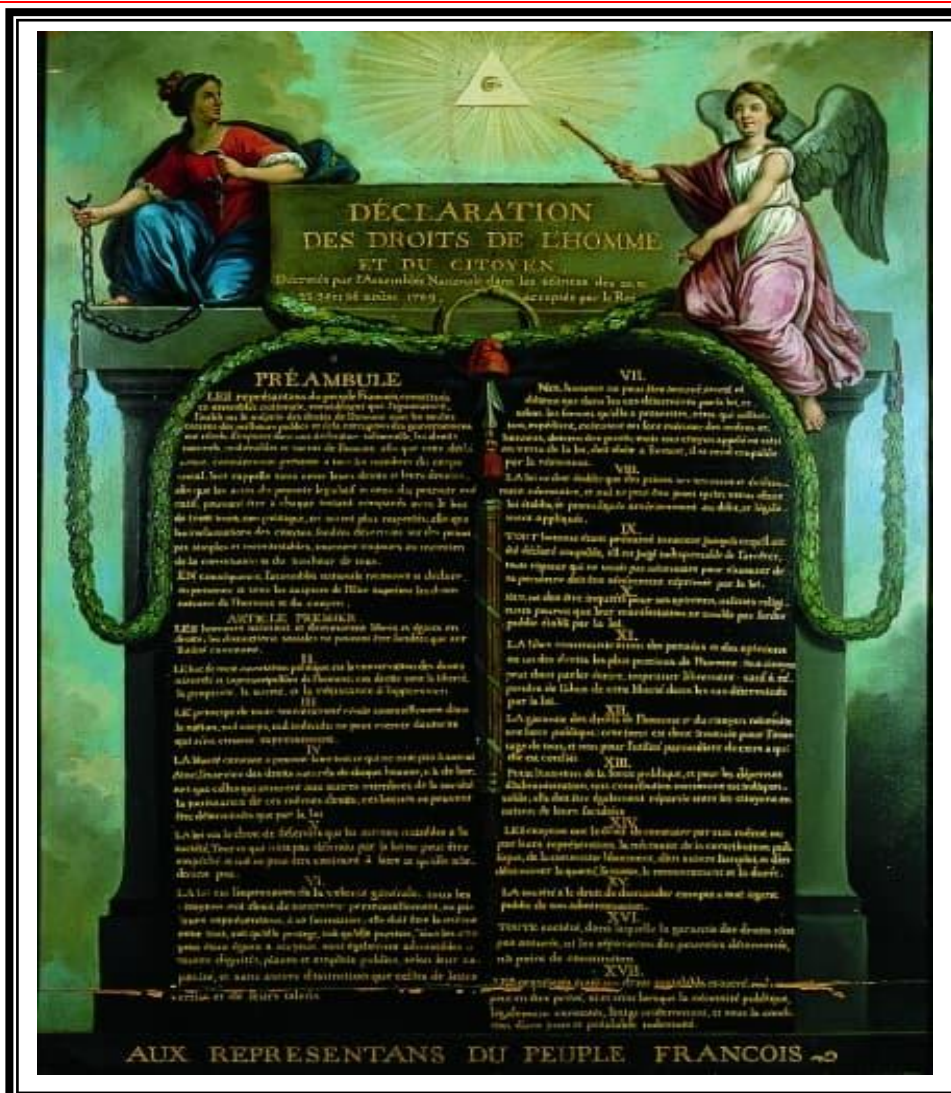
Réaction des paysans : destruction symboles oppresseurs (les châteaux, ...)

La nuit du 4 août : conséquences de la Grande Peur : l'Assemblée nationale abolit les privilèges (droits féodaux, corvées, dîme...) et **le 26 août** : **DDHC**

= le Roi est ramené à Paris par les femmes affamées (**5 Oct.**) et se voit obligé de signer la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen.

= Ainsi, en quelques semaines, la monarchie absolue est morte = rupture. C'est la fin de **l'ANCIEN REGIME**.

LA DECLARATION DES DROITS DE L'HOMME ET DU CITOYEN



Les articles de la déclaration sont présentés sur les tables de la Loi, semblables à celles de Moïse où Dieu aurait gravé ses 10 commandements.

En haut, au centre, l'œil de la Raison (des philosophes) éclaire de ses Lumières la France et la justice. Il remplace le symbole de la monarchie absolue. Il est entouré d'un triangle, une équerre, symbole du grand architecte des Francs-maçons = organisation associative, qui vise à l'amélioration de la société.

La femme de gauche est la France, elle porte une couronne et un manteau bleu à fleur de lys : symbole de la nouvelle royauté. La France est devenue une monarchie constitutionnelle. Elle a brisé les chaînes dans lesquelles la maintenait la monarchie absolue de droit divin.

Les nuages qui sont derrière représentent l'obscurantisme et l'absence des libertés fondamentales de l'ancien régime qui s'éloigne.

La femme de droite est la justice, ce n'est pas un bâton mais son spectre qu'elle tient dans la main gauche et avec lequel elle montre l'œil rayonnant des Lumières qui la guide. De sa main droite elle indique les nouvelles règles qui vont commander les relations entre les Français : les droits naturels qui définissent les libertés fondamentales.

Le serpent qui se mord la queue représente la sagesse de la France. Il encercle un bonnet rouge : le bonnet phrygien. Dans l'Antiquité, les anciens esclaves affranchis, en Phrygie, portaient ce bonnet pour montrer qu'ils étaient libres.

Le faisceau (pique surmontée d'un bonnet phrygien) montre la force militaire de la France. Cette force est contrôlée. C'est pour les pays voisins un message. Le peuple français n'attaquera personne mais a les moyens de se défendre si on l'agresse

Le Chêne c'est l'arbre roi de la forêt, solide et fort, comme la France.

En 1848, les droits naturels sont loin d'être respectés. L'Abbé Grégoire dès 1789 avait demandé que ces droits soient appliqués aux Noirs. La Convention en 1794 abolit l'esclavage mais non-respect décisions. 1802, retour esclavage.

DDHC en résumé :

A retenir :

La liberté « Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits

Définie dans l'art 4: La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui. Cette définition entraîne : liberté d'opinion, de conscience et expression.

L'égalité devant la loi (suppression des 3 ordres),

L'égalité devant l'impôt (fin des privilèges fiscaux noblesse et clergé),

Egalité pour l'accession à tous les emplois.

Suppression des douanes intérieures = liberté de commerce.

Les droits naturels

La liberté, la propriété, la sûreté, la résistance à l'oppression.

La sûreté désigne la garantie juridique des libertés individuelles.

Art 9 « Tout homme est présumé innocent jusqu'à ce qu'il ait été déclaré coupable ».

La propriété est définie comme un droit inviolable et sacré.

L'importance de la loi

La loi est l'expression de la volonté générale. Pour **Rousseau**, elle dépasse les volontés particulières, c'est la volonté de la nation tout entière.

La séparation des pouvoirs (législatif, exécutif, judiciaire) : Art 16 Montesquieu. Les charges de magistrat ne s'achètent plus. Les magistrats sont élus. La justice est la même pour tous

Ce texte a une portée Universelle, retentissement international jusqu'à aujourd'hui, inspiration de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948 (des Nations Unies).

Mais la DDHC a oublié le droit des femmes (malgré Condorcet et surtout Olympe de Gouges qui écrira une déclaration des Droits des femmes et des Citoyennes). Elles n'obtiendront que le droit au divorce.

De plus, l'esclavage est maintenu (dans les plantations des colonies) car les bourgeois (par exemple ceux qui ont fait le texte) veulent conserver leurs profits.

Ensuite, il n'est pas question des droits sociaux et de l'économie (notamment le travail des enfants...).

IV] De 1789 à 1792 : vers une France nouvelle

1) Monarchie Constitutionnelle ou parlementaire ?

Rappel : Quelques jours après Le Serment du Jeu de Paume (20 juin 1789) Les députés du Tiers Etat (= Assemblée Constituante) souhaitent établir une constitution. Ils ont été rejoints par certains députés des deux autres ordres. A partir du 4 Août 1789, Les privilèges sont abolis

La Nation souveraine : (Citoyens d'au moins 25 ans, qui paient un impôt supérieur à 3 journées de travail = citoyens actifs, ceux qui ne peuvent voter sont les citoyens passifs) = Suffrage Censitaire

POUVOIR LEGISLATIF

Assemblée législative ou nationale, Indissoluble 745 membres élus pour 2 ans
Etablit le montant de l'impôt. Propose et vote les lois. Ratifie déclaration de guerre et traité de paix

POUVOIR EXECUTIF

Un Roi des Français, héréditaire inamovible (ne pouvant être enlevé), lié par serment à la Constitution

Nomme et révoque les ministres. Sanctionne et exécute la loi mais avec veto (droit de s'opposer à une décision) Propose guerre et paix

C'EST UNE MONARCHIE PARLEMENTAIRE ou

CONSTITUTIONNELLE avec séparation des 3 pouvoirs (législatif, exécutif, judiciaire) depuis 1791 où l'Assemblée constituante donne à la France une CONSTITUTION. Ainsi la Nation est au dessus du roi. Louis XVI n'est plus le roi de France mais le roi des français.

2) Les réformes entreprises.

NOUVEAUTÉS	INCONVENIENTS
NOUVELLE ADMINISTRATION - création des 83 départements - 83 administrateurs sont élus	Problèmes de relation entre le gouvernement et les administrations
NOUVELLE JUSTICE Les charges de magistrat ne s'achètent plus. Les magistrats sont élus -Justice indépendante	
NOUVELLE FINANCE → Solution pour régler les problèmes financiers → Émission des billets : assignats (garantis par la valeur des biens du clergé et ceux des émigrés) (nobles) → Les impôts sont répartis également entre tous (en fonction des ressources)	- trop d'assignats = perte de valeur = inflation (+ achats à crédit) - mais les impôts sont mal prélevés et répartis
NOUVELLE ÉCONOMIE → Les douanes à l'intérieur sont supprimées ainsi que les corporations → Liberté de commerce et d'entreprise → Droit de clôturer les champs → Mise en place du système métrique (gramme, mètre...)	Selon la loi Le Chapelier: suppression des corporations, interdiction de former des syndicats, pas de manifestation, pas de droit de grève, maintien de l'esclavage dans les colonies.
NOUVELLE ORGANISATION RELIGIEUSE → la liberté religieuse est instaurée → les ecclésiastiques doivent accepter la constitution civile du Clergé (selon laquelle ils deviennent des sortes de fonctionnaires.)	- Le Pape s'y oppose - Certains prêtres refusent la Constitution Civile du Clergé (réfractaires => persécutés / ceux qui acceptent : jureurs) : guerre civile exemple en Vendée.
NOUVEAU RÉGIME POLITIQUE La France est une monarchie constitutionnelle +séparation des trois pouvoirs	- suffrage censitaire (donc limite suffrage aux hommes de plus de 25 ans pouvant payer l'impôt) - et échec de ce régime (→ mort du Roi)

3) Vers une nouvelle société :

L'Ancien régime et la nouvelle France :

La POPULATION :

L'ANCIEN

Société hiérarchisée et inégalitaire avec les 3 ordres.
Les "inférieurs ou hors société chrétienne": esclaves, serf, domestiques, petits peuples des villes et des campagnes, protestants, juifs.

LE NOUVEAU

il suffit d'être homme ou femme pour appartenir au corps social. **ATTENTION**, cela correspond à la théorie, en pratique la femme comme l'enfant « ne doit prendre aucune part dans la vie politique » selon Marat.

LA FORME DU GOUVERNEMENT

Principes anciens	Principes nouveaux
- droits de la coutume (règles issues de la tradition consacrées par le temps)	- droits naturels (qui viennent de la nature humaine)
- Volonté royale dont la source est Dieu.	- la loi = expression de la volonté générale de la NATION
- Un roi, une loi, une foi	- liberté de conscience, de culte, de religion
- les sujets	- les citoyens
- lettres cachets et emprisonnement arbitraire	- "nul homme ne peut être accusé, arrêté ni détenu que dans les cas déterminés par la loi -Justice équitable
- censure royale	- libre communication des pensées
- "c'est en ma personne seule que réside la puissance souveraine".	- séparation des pouvoirs
- Noblesse et Clergé ne payent pas l'impôt	- "une contribution commune est indispensable".

V] L'année 1792 : Le dérapage de la Révolution

1) La fuite du roi

Le 20 juin, le roi et sa famille tentent de s'enfuir à l'étranger. Mais reconnus et arrêtés à Varennes, ils sont ramenés à Paris sous les insultes du peuple = **rupture entre le Roi et ses sujets**.

L'assemblée refuse de démettre le roi de ses fonctions. (Elle parle alors de d'enlèvement du Roi par les puissances étrangères). **Elle s'oppose au peuple qui réclame une REPUBLIQUE**.

Le 17 juillet, lors d'une manifestation au Champ de Mars, le peuple est venu réclamer la déchéance (démission) du roi. L'Assemblée Constituante fait tirer sur la foule = **rupture entre l'assemblée et le peuple**

Le sans-culotte : reconnaissable à sa tenue : il porte un pantalon long, ce qui le différencie de l'aristocrate à la culotte courte et bas de soie (d'où leur nom de sans-culotte). Chaussé de sabots. Coiffé du bonnet phrygien rouge (rappelant l'affranchissement des esclaves) avec cocarde tricolore. Dans sa main, lors d'occasions importantes, la pique, symbole du militant

Après 1792, on le voit, à l'imitation des volontaires marseillais, porter la carmagnole, veste courte à gros boutons : une marque du patriotisme révolutionnaire. Les sans-culottes se tutoient et s'appellent "citoyens". Renonçant aux vieux patronymes (prénoms) de leur baptême, ils adoptent des noms glorieux de l'Antiquité : Brutus, Gracchus... La délation ou dénonciation est un devoir, la Terreur un moyen légitime de défense, et ils vénèrent la sainte guillotine.



II- La guerre est déclarée

Le 20 avril 1792, l'Assemblée déclare la guerre à l'Autriche.

Les Patriotes voient dans la guerre un moyen de consolider la Révolution.

Le roi, lui, espère qu'un conflit = défaite révolution et rétablissement de son pouvoir.

Le 11 juillet, la Patrie est déclarée "en danger".

Le 25 juillet, le Duc de Brunswick fait parvenir son "manifeste" : il menace de raser Paris si le roi et sa famille sont attaqués.

L'Autriche et la Prusse ont plusieurs raisons pour soutenir le roi de France :

- par "solidarité" monarchique, ils ont des liens familiaux (Marie Antoinette est archiduchesse d'Autriche) + le rôle des "émigrés" (restés fidèles au roi) que les Révolutionnaires accusent de complot aristocratique. Dans toutes les cours royales d'Europe, ils appellent à soutenir Louis XVI.

- **par peur de voir leurs propres Etats gagnés par la Révolution.**

A l'annonce du manifeste du Duc de Brunswick, les sections parisiennes et les militaires Fédérés (volontaires venus de tout le pays, dont les Marseillais) exigent la déchéance du roi.

III- Une 2° Révolution ?

Les patriotes s'emparent de l'hôtel de ville le **10 août**, et donnent l'assaut au Jardin des Tuileries. Louis XVI s'est réfugié à l'Assemblée nationale mais il est enfermé à la Prison du Temple.

De ce fait, l'Assemblée est dissoute et un comité provisoire est chargé de l'exécutif.

= **La France n'est plus une monarchie**

Les "massacres de Septembre" :

Du 2 au 6 Septembre : 1500 prisonniers sont tués ("ennemis de la Révolution": aristocrates, prêtres réfractaires ...au sein même des prisons) à cause d'une rumeur : peur d'un nouveau "complot aristocratique" + les défaites aux frontières se multiplient, les ennemis se rapprochent de Paris

Après la victoire de Valmy (20/09/1792) contre les armées prussiennes, le prestige de la Révolution grandit. Elle permet d'arrêter l'invasion sur le territoire français. **Ainsi, le lendemain de cette victoire, le 21/09/1792, la République est proclamée.**

IV] De la République à la Terreur (1792-1794)

A] La République en danger à l'extérieur et à l'intérieur.

La Convention est divisée (ils sont nommés en fonction de leur place au sein de l'hémicycle (salle) ou de leurs origines):

à droite, les Girondins (les députés girondins (nombreux sont originaires du département de la Gironde) se méfient du peuple) défendent les principes de 1789;

à gauche, **les Montagnards** (ces députés (qui siègent en haut des gradins à la Convention) sont proches des sans-culottes) veulent poursuivre la Révolution ; au centre, la Plaine varie dans ses positions.

Une nouvelle Constitution institue le suffrage universel masculin et des projets novateurs (soins gratuits, instruction obligatoire) dont l'application est cependant reportée après la paix.

Le premier acte de la Convention est de juger Louis XVI, malgré l'opposition des Girondins. Le roi est condamné à mort et guillotiné le 21 janvier 1793.

En réaction, les rois européens forment une coalition (alliance) contre la France = Guerre. Alors que la Convention enrôle 300 000 hommes, **les paysans vendéens, les Chouans** (insurgés royalistes de Bretagne et de Vendée hostiles à la Révolution de 1793 à 1800), refusent de défendre un régime qui a voté la mort du roi et qui persécute les prêtres : la guerre de Vendée commence = **Guerre civile.**

B] La Terreur montagnarde

Dès le printemps 1793, la Convention, de plus en plus dominée par les **Montagnards**, prend des mesures d'exception : instauration d'un Tribunal révolutionnaire pour juger les suspects et d'un **Comité de salut public** (composé de douze députés), qui **exerce la dictature (concentration de tous les pouvoirs entre les mains d'un individu ou d'une assemblée)** et conduit la guerre.

Le 2 juin 1793, les Girondins, hostiles à cette politique, sont arrêtés ; ils sont guillotines en octobre. Les départements qui leur étaient favorables se soulèvent : la République semble vouée à l'échec = **renforcement guerre civile.**

La Terreur s'installe.

La levée en masse (service militaire obligatoire pour tous les hommes célibataires de 18 à 25 ans) assure le recrutement d'un million de soldats + Toute la population est mobilisée pour **sauver la patrie en danger** (hommes célibataires de 18 à 25 ans vont se battre, les hommes mariés vont forger des armes...). Au nom de la patrie en danger, Les libertés sont suspendues.

La loi des Suspects permet d'arrêter et de juger tout ennemi - ou prétendu tel - de la Révolution (La DDHC est oubliée).

En province, des représentants en mission conduisent la répression. Les lois liberticides se multiplient. *Ainsi, Robespierre dit que l'on doit protection aux amis de la révolution et la mort aux opposants. C'est ainsi que les fonctionnaires révoqués, les prêtres réfractaires, les vendéens, les nobles, tout français n'ayant pas le certificat de civisme...vont être arrêtés sans raison (de façon arbitraire), jugés sans possibilité de se défendre et dans tous les cas exécutés. Ainsi, ils épurent la population française.*

Un courant de **déchristianisation** (volonté de supprimer toute référence chrétienne dans la vie quotidienne) pourchasse les prêtres, ferme les églises, impose un calendrier non chrétien ou révolutionnaire (les saints sont remplacés par des plantes, retour aux valeurs de la terre, de la nature exemple pour les mois ventôse, brumaire...). Les sans-culottes tentent de mettre en place le culte de la déesse Raison et Robespierre organise celui de l'Être suprême.

La loi du Maximum fixe les prix et les salaires.

C] La République sauvée mais ensanglantée

Au début de 1794, la République est sauvée : à l'intérieur les révoltes sont écrasées, à l'extérieur, les ennemis sont repoussés.

Les Montagnards se divisent à leur tour. Devant l'intolérance, le fanatisme de Robespierre, les députés de la Plaine, effrayés, votent son arrestation le 9 thermidor. Il est guillotiné sans jugement le lendemain.

AINSI LA TERREUR DESIGNE LA PERIODE DE SEPTEMBRE 1793 à JUILLET 1794, DURANT LAQUELLE LE GOUVERNEMENT REVOLUTIONNAIRE UTILISE LA VIOLENCE CONTRE SES ENNEMIS DE L'EXTERIEUR (COALITION DES MONARCHIES EUROPEENNES ET EMIGRES) ET SES OPPOSANTS (LES VENDEENS). LA LEGALISATION D'UNE TELLE VIOLENCE EST EN TOTALE CONTRADICTION AVEC LA DDHC, ON PARLE DE LOIS LIBERTICIDES. CETTE PERIODE EST UNE PAGE NOIRE DE LA REVOLUTION.

V] L'échec de la République bourgeoise ou dite du « juste milieu » (1794-1799) :

A] Une République contestée

Vainqueurs de Robespierre, les Thermidoriens, députés modérés, mettent fin à la Terreur : les suspects emprisonnés sont libérés (fin de la loi des suspects), les églises rouvertes (fin déchristianisation).

Mais, en 1795, les Thermidoriens doivent affronter une double opposition.

Celle des sans-culottes parisiens d'une part, qui réclament violemment le retour aux principes de 1793, la suppression de la loi du Maximum qui a entraîné la hausse des prix, tout en bloquant les salaires.

Celle des royalistes d'autre part : certains participent à la Terreur blanche dans l'Ouest et le Midi ; d'autres tentent de prendre le pouvoir à Paris, tandis que des milliers d'émigrés ont débarqué à Quiberon pour soutenir les Chouans. Toutes ces insurrections sont cependant écrasées.

B] Une société fragilisée

Une fois la Terreur terminée, la population respire, mais la situation économique et sociale demeure catastrophique. La situation des plus pauvres s'aggrave : chômage et famine progressent. Ces difficultés contrastent avec le luxe des nouveaux riches qui bâtissent des fortunes sur la spéculation (opération financière qui consiste à acheter à bon marché et à revendre quand les prix montent) et le ravitaillement des armées.

La plupart des Français sont las de l'instabilité intérieure et des guerres. Beaucoup souhaitent un pouvoir fort, capable de ramener l'ordre, la paix et la prospérité (richesse).

C] Une République qui s'appuie sur l'armée

En septembre 1795, la Constitution de l'an III (1795) institue un nouveau régime, le **Directoire**. Pour écarter tout risque de dictature, le pouvoir législatif est confié à deux chambres élues (le Conseil des Cinq-cents et le Conseil des Anciens) et le pouvoir exécutif à cinq directeurs. Le suffrage censitaire (seuls les hommes de plus de 25 ans payant l'impôt le cens peuvent voter) est rétabli.

Le rôle de l'armée s'accroît. Elle doit rétablir l'ordre, protéger le régime à l'intérieur et, grâce à ses conquêtes, éviter la faillite de l'État, ruiné par la guerre.

Rendu très populaire par ses victoires en Italie et en Egypte, le général Bonaparte est de retour à Paris en 1799. La situation politique est confuse. Par le coup d'État du 18 Brumaire (9 novembre 1799), Bonaparte renverse le régime et pose les bases de son pouvoir personnel. **Il déclare que « la Révolution est finie » et installe un Consulat de 1799 à 1804.**

